Monographie de la commune de Frémeréville-sous-les-Côtes, 1889

(ADM: 1 T)

Document publié et commenté par Vincent Lacorde, 2021 sur le site https://www.fremereville.fr/

Les monographies communales des instituteurs de 1889

A l'occasion de la célébration du centenaire de la révolution de 1789, les pouvoirs publics de la troisième république sous la présidence de Sadi Carnot, décidèrent d'organiser à Paris une exposition universelle en 1889. Le clou en était la tour de 300 mètres de hauteur élevée par l'ingénieur Eiffel. Le succès fut au rendez-vous puisque 33 millions de personnes visitèrent les 60 000 exposants, qu'ils soient industriels, commerciaux, ou représentants du monde des arts.

Cette exposition, d'une envergure dépassant nos frontières, a aussi laissé des traces particulièrement intéressantes pour l'histoire locale. En effet, parmi les 5000 exposants des Beaux-Arts de l'époque, se trouvaient des envoyés du ministère de l'instruction publique chargés de faire découvrir au public les travaux pédagogiques du personnel enseignant. Sept ans après la réforme controversée de Jules Ferry instituant l'école primaire laïque, gratuite et obligatoire, cette exposition était l'occasion de prouver la réussite de la réforme de l'enseignement.

Parmi les travaux préparatoires dévolus aux instituteurs, se trouvait la réalisation d'une monographie géographique et historique de la commune dans laquelle ils étaient affectés. L'ensemble de ces monographies devait constituer une description complète des départements, faite de l'histoire particulière de chaque commune. L'inspection académique de la Meuse veilla, par des circulaires émises entre 1887 et 1889, à l'harmonisation des travaux ; la monographie devait comprendre deux parties : la géographie et l'histoire de la commune. Elle veilla aussi à l'authenticité des informations en recommandant l'utilisation des archives communales et des ouvrages historiques de référence. Ces monographies devaient donc notamment contenir les renseignements suivants : étymologie du nom de la commune, industrie, commerce, monuments, personnages célèbres, usages particuliers, établissements scolaires ou religieux.

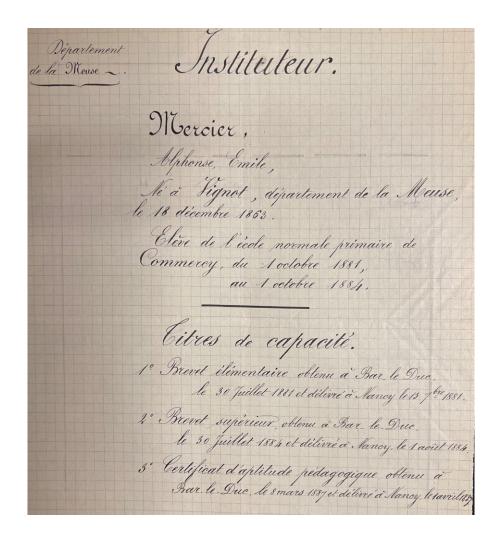
Pour le Département de la Meuse, ce sont plus de quatre-vingt de ces monographies, dont celle de Frémeréville, qui sont aujourd'hui conservées aux Archives départementales. Les autres monographies d'instituteurs, si elles n'ont pas été perdues ou détruites, se trouvent parfois disséminées chez des particuliers.

Monographie d'A. Mercier, instituteur à Frémeréville, 1888

Cette monographie a été rédigée par Alphonse Emile Mercier, instituteur né à Vignot le 18 décembre 1863. Elève à l'école normale de Commercy de 1881 à 1884, il exerce comme adjoint à Gondrecourt puis Vaucouleurs.

Il obtient son certificat d'aptitude pédagogique en 1887 ce qui lui permet d'être titularisé à l'école de Frémeréville le 13 septembre 1887 en remplacement de M. Beck, qu'il remplace aussi comme secrétaire de mairie.

En 1894, Frémeréville compte 207 habitants avec 11 garçons et 6 filles à l'école primaire. A noter qu'en 1890, l'école comptait 11 garçons et 17 filles dans une classe de 30 m². En 1894, Alphonse Mercier rejoint l'école de Boncourt jusqu'à sa retraite en 1919. (ADM 1 T 679)



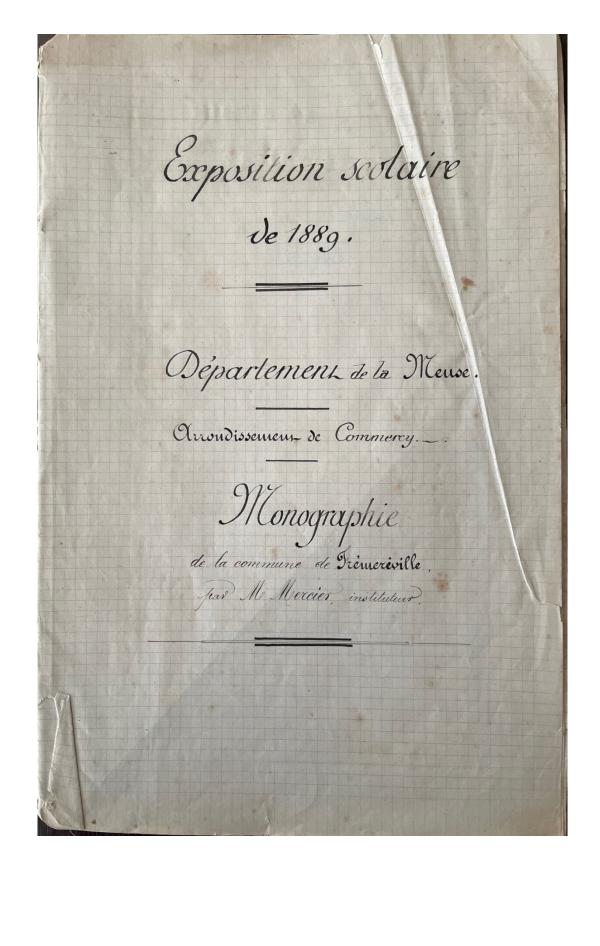
Exposition scolaire de 1889.-

Monographie de la commune de Frémeréville.

> I Instituteur, Albercier

AMUNTOM THE SHARE

A ALIMANDED AND



Eable	
I Kom en Etymologie	Sages
II Géographie.	5
1º Position et limites	5
Orographie	6
Hydrographie	6
Geologie	8
Climat	8.
Circle the controller	10
Curiosités naturelles	
Plore et faure	11
	12
Topulation	
Agriculture	15
Tribustie et commerce	16
Doministration communale	17
Monuments	17
Conditions hygieniques	22
Carte ginerale au 1/20000	di
My	
M Hiotoixe	23
Origine de la commune	23
Instruction	34
Esages de la vie privée	37
Les régendes	38
Oppendice	
Jyjourue	3 8

1. Commune de Fieueréville.

I Nom Le nom de la commune en français est <u>Trimeréville</u>; en patois : <u>Troumrailville</u>. Gendant la Révolution et avant 1789 le nom étail encou <u>Trémeréville</u> mais il est d'remarquer que avant l'année 1736 le v'écrivait encore comme u sur les registres de l'élat civil et que, avant 1724, Frimeréville est écrit sur ces mêmes registres avec un reul l. Quant à l'étymologie de Rémeréville je n'ai pas trouvé de document qui put me la donner.

II. Geographie .

1: Portion de la commune. Se village de Fréneréville est illue au pied du versant nord de l'Argourne orientale à 3°19'10" de longitude est, A8. A8 6" de l'attitude nord et a' 250 M d'altitude nord et a' 250 M d'altitude. Sa distance à Commercry chef lieu de canton est d'arronnissement est de 6 km; à Bar l'Ouc chef lieu du département est de 6 km; à l'arr l'accept de l'en de département, elle est de 44 km; à l'arroy de 6 f Ry et enfin à Paris de 301 km.

2: L'imite d'aspect du britoire. L'eteritoire de Frémeréville est limité au nord par celui d'évireville, au nord et nord est, par celui de Géronville; au sus par celui de Vignot et enfin à l'ouest et au nord ouest par celui de Giranvoille; au sus par celui de Giranvoille; au sus par celui de Vignot et enfin à l'ouest et au nord ouest par celui de Giranvoisin.

L'égrand are de l'ellipse suivrait la direction de suid-aux au noir est.

Tu Tensemble, I offe au seid du village, l'aspech

D'un plateau accidente, bois dans ses parties und et ouest, et silloure par la route nationale Nº 58; le chemin stratégique de Gironville à Boncourt, les chemins Truraux aboutissant l'un à la route Nº58 et condrusant à Vignot; l'autre traversant cette même route et conduisant sur le territoire de Gironville. (V. Man.) The fied de l'Ergoure orientale, c'est à dire au sons du village commence la plaine de la Moirre qui va en I'mflichissant vers & now est. 5 Prographie. montagnes, collines principales altitudes, directions. La chaîne de l'torgouvre orientale, qui traverse le territoire de l'est à l'ouest, a à son entre une altitude de 346 M. elle s'élève petit à petit et atteint 380 au sur du village; enfin à la cortie, elle n'a plus que 3 70 environ. d' Hydrographie (cours Veau, nous géographiques et usuels dérection crues, que etc. Etangs, sources ordinaires, fontaines, puits etc). La commune ne poside pas de cours d'eau importants. Mappartiennent lous au bassin de la Moselle, excepté une source, celle de Derrouse qui sort du versant sur de l'torgoune, presque sur la limit du territoire; elle va diversor ses eaux dans un fesse qui traverse le territoire de Rignot et a jette dans la Meuse (Vairlan) Le seul cours d'eau meritant le nom de renseau ess le Boust de Mad. Sorti du territoire de Girauvousin où il est appelé vulgairement Tinceron, il traverse celui de Prémerielle sous le nom de Donisseau des bois, puis ilentre sur celui de Broussey en Meire où il conserve son nom géographique. Sa direction est de l'ouest à l'est of son cours ne presente que de petites sinussités, el est peu large, ou peut le panchir en bon nombre d'endroits.

il est egalement peu profond. De chaque cote s'etendo une prairie qu'il invoide parfoisen hiver et quelquefois persoant les autres saisons, leroque les pluies sons aboudants. He pour affluents rive droite, sur le territoire, inn foue appelé. Le Fosse du Seris mondin qui coule du sud au nord et va se jeter Paris le Rept de Mad, pres du territoire de Gerauvoisin. Ce fosse est également bordé de prairies, mais seulement dans sa partie oinférieure; rienfin un fosse d'assainissement, coulant egalement du sud au nord et traversant aussi une prairie. Ce fossé enlive les eaux du village et les déverse Dans le Cupt de Mas, pris de la route départementale N° 10, non loin du territoire de Viverville. (Vois plun).

Il y a aussi'une source, appelie source des Caures, située au pied de l'Irigoune, a' provincité du territoire de Gironville qui donne naissance o'un fossé le quel coule aussi du nord au sur, arrose une prairie puis se per dans les pris où ses eaux sout utilisées. Une partie des eaux de cette source est concélée au fort de Gironville moyumans une resevance annuelle de 30 f; elle sert à l'alimentation du fort.

Un étang, selui de Bitronneau, appartenant a Guanvoisin sert de limite nord au territoire.

La commune passede trois fontaines dont deux à la rue hante sure à la rue basse p'celle ci est joint un bassin destiné à laver les animaux. Les lavoir communal est titre au centre du village. Celui ci possède environ une dizaine de puits dont deux la commune son résume, la commune est tris bien rourre Déau rotable, il set à regretter que set moyens ne lui resmettent pas de construire des fontaine,

3. Céologie constitution du sol von influence fossiles etc) de sol de la commune de Prémeréville appartient à l'époque acondaire. Pest constitué var les couches supé rieures du brain jurassique ou oolishique. L'argile de la Hoerre argile Oxford Ray, se prête surtout à la fabrication des briques, des tuiles. La plaine de la Noeire est suporable surtout à la culture de l'avoire, du ble, on y rencontre aussi beaucoup de prairies. Le plateau de l'broonne renforme des assiss de Calcaire Coral rag, aussi y extrait on de la pierre. qui une fois cassée, est bonne à entretenir les routes Ver fossiles qui caracterisent le terrain oxford clay de la Moévre sont les Cérébatules l'ammonité condatus et I Ostria dilatata. Cour que l'on rencontre sur le flanc de l'Argonne et sur l'plateau, sout, outre les précédents. l'Ostria virgula; le cidaris florigemma dont le test s'est transformé en spath calcaire, enfin des Névinies. 6: Climat Considerations diverses. Theres _ Orages: leur fréquence, leur direction générale, courses attribuées dans le pays à leur éloignement : dates des plus violents orages, dégâts. Grile : fréquence, dégats, sur quels points du territoire tombe t-elle le plus souvent ! Sourquoi! L'e climat de la commune peut se rapprocher du climat vorgion gavique rent être un peu moins froid. Les variations de température y sout brusques et frequentes. Tendant l'hiver qui est généralement long, le poid est rigoureux; les vents qui souffleut de l'est et du noid-est, n'étant arrêles par aucun obstacle, sont refs et glaces de plus ils viennent de heurter contre la côte et occosionment ainci des courants d'air qui suivent le flanc de l'Argonne Sur le plation, les courants Vair sout aussi tres vifet

et très froies. La neige est persistante sur le platian es le flanc de l'Argonne qui restent blancs longlimps encore après que tout trace de neige a dispare sur les autres parties des territoire. Les gelies sont assez fréquentes Enfin il regne souvent des brouillards le long de la colline es le ciel est non moins souvent brumeur Dans la Huéire.

En été les chaleurs sont rarement excessives la lempérature est peut être moins sujette à de brusques variations selle est plus uniforme. En résume, la température morgane, plutot froise que chande, est Venviron 10° ;

Les pluies ne sout ni plus ni moins fréquentes que dans le reste du département où l'on compte en moyenne 16 jours de pluie par an, mais les orages sont moins nombreux et surtout moins redoutables que dans certaines vallies, celle de la Meuse par exemple. En général, on n'a quire a'eraindre que ceux que nous arrivent de l'est ou du non est et ils sont peu nombreux Ce qui fait que les orages venant des autres points cardinaire sont per à resouler c'est qu'ils suivent en général la vallie de la Meure, ils filent le long des côles sur Saint Mihiel ou sur Coul, comme on dit vulgairement. Opeand parfois les orages traversent la vallie, s'ils ne sous pas accompagnes de grèle les dégâts sont per sursibles et c'est sur la limite du territoire entre Gironville et Frenereville, où l'organne est moins Merie et forme une échanceure qu'ils sont le rlus fort Des arbres fuitiers arraches on brisis en certains enoroits sout les seuls dommages au à peu pres, causes par ces orages; jusqu'ici, de mémoire I houve de noins ou n'a pas

o' déploser la most d'un individu ou d'un animal tue par la foure. Mais il u en est pas de nieme lorsque las q crages sout accompagnes de grêle. Les dégâts sont dans ces accasions autrement Coribles, les digats matériels du moiris, Généralement les vignes sont saccagées parce qu'elles sout établies sur le flanc et au piet de la colline et non seulement la récolte est détruite, mais les terrains son ravines. Quant aux autres dervies, elles cont moins souvent grèlés attendaque les orages suivens presque torjours les côtes. on 1857 un violent orage detruisit presque la totalité des récolles; les vignes furent hachies completement, ainsi que les bles ; la récolte fect melle. gelle d'avoine ne fut pas enticiennent pertue, quant à cell des pournes de terre, elle fut médiocre. La groueur des gribons sétait telle que l'on ramassa les jours suivants un grand nombre de lièves et d'oiseaux tués par la chute de ces grélous. En 1864, les récolles furent auxi en gravide partie détruites par un orage; en général on a remarque que le pays est frappé en moyenne tous les dir ans par un orage terrible 10 Curiorites naturalles. La commune de Frémeréville ne possede pas de curiosité naturelle proprement dite ; cependant on jouit I im spectacle grandiose quand, on sommet de lacote et lorsque le ciel de la Wolve est serein ou assiste au lever au au concher du soleil: la me embrane alors une immense plaine parsennée de forêts, Pétangs, De nombreux villages qui à la fois absorbent es reflétent les innombrables rayons que les éclairent et les embrasent,

8° Danne de flor de la localité. Va faune de la localité
peut se diviser en animans domestiques et en animans
sauvages. Tarini les animans domestiques eitous les chevaux
environ au nombre de 60; les vaches au nombre de 80;
und 100 de montons; ao truies destinées à la reproduction ese
enfin le chat domestique. Les poules les canalos, quelques
vies etc.

Je l'état sauvage, vivent dans la carripagne, les lières, quelques peròrio ; dans les forêts les lières les renards quelques sangliers, de rares chevreuils, des écurenils; des oiseaux de proie tels que la buse, l'épervier etc. l'autres comme le pigeon, le corbeau, le merle lugrive, la chouette etc et une foul d'autres plus petits du genre passereau pour la plupart. Cent être aussi rencoutre ton parfois, un loup à lo recherche de sa nouvriture mais ces cas sont rares.

Mais j'allais oublir de citer la animaur gui eausent le plus de ravages dans nos basses enors: je veux parter du putois, de la belette de la fouine ; ceux ci sont encore, helas trop nombreux. Je ne dirai vin des oiseaux de passage, tels que canaras, ris, becauses etc. qui ne font que viriter nos parages.

Ofwant a' le flore de la localité, comme les habitants un entire multiment de plantes insustrielles on médicarales j'un citerai que les plantes dont ils utilisent les products. Enumerons Pabor les cérebs: froment, avoire, un peu d'orge, un peu de seigle ; Voyons ensuite les légumineures; les seults cultimés sont les haricots. So culture des frommes de terre est plus répairère, celles ci servant principalement à la nourriture des porcs. La betterave fourrageire prend peu d'extension ; il en est de même des prairies artificielles mais cela tient à ce que les prairies naturelles sont assez étendues et

pour terminer la rigne. Sa culture de cette dernière est assez développée pour que le pays se suffix à lui nieme si l'on preud la morgenne des bounes récolts et des mauvaises.

Outre ces produits cultures, la commune posside encre des arbres fruitiers et des bois. Farmi les arbres fruitiers les répandres citous les cerisiers et les norgers. Cette annie particulièrement la quantité decerises ventres ou utiliseis pour faire du lirset à été très considérable; la vicolte des noix promet également d'être bournes. Les pommiers, les poiriess et surtout les premiers sont beaucoup moins nombreux aussi leurs produits ne reuvent être considérie comme donnaire lieu à un commerce.

Bois et forêts (essences, aminagement, reboisement, résultats obtenus ou à obtenir. La superficie du territoire reconverte de bois est de 116th 25 Na plus grande partie de ces bois occupe le plateau; un suel cantois, le Germe, ayant une surface de 14 " 22 et comprenant les coupes de 21 à 25 inclus, est situe Dans la plaine de la Hoëve. Les essences de ce canton sont l'chine principalement, puis le charme, ou y rencontre très peu de hitres. Que contraire dans les cantons de Briffauens de la large côte, qui est le quart en réserve, du Maringue et des Pointes, l'essence prépondérante est le charme, puis vient ensuit le hêtre, et en troisième lieu le cheine, enfin il y a ausi d'autres essences mais en quantité beaucoup moindre, telles que le frêne, l'érable, le courrier Le consouiller sanguin, et guelques fruitieres comme l'alizier, le poirier le pournier et le sorbier, mais ces dernières sont vares. Depuis quelques années ou a commune à reboiser les friches qui bordent ces cantons et on y a repigue quelques pins sylvestres.

L'amenagement a été dress' par «Claude Bouchon »

« géomètre et arpenteur à Bénod le loul, commis par »

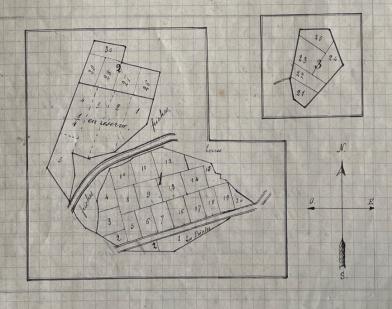
« Monseigneur le Grand Maître des eaux et forêts de »

« Corraine et Barrois, et vriegt trois décembre, mil sept »

« cent soixante huit ». l'aménagement du quart en réserve, n'est pas encor appliqué sur le terrain, celui des autres cautous a été ainsi effectué:

Noms des	Désignation descoupes	Contenance totale.	Contenance	
1. S. Maringue	De sá ro melus.	55 ^{HA} H5	2 HA 77	
. Briffausart	De 26 à 30 melus.	13,98	2,80	
3. re berme	De 21 à 25 melus.	14. 22	2 HA 4	
La large côte	De 1 a's melus.	27.92	5 ^{H,*} 58	

Ilan d'aménagement des bois de la commune de Frémeréville.



of Tormation. — Hy a un wich c'est a dire a l'époque de la Révolution la population de Frienceirlle élait beaucoup moins forte qu'e aujourd'hui. D'après ce que j'ai vu sur une ancienne géographie de l'époque, ce village ne comptait que 19 ou 5 o habitants; aujour hui six population est de 230 histitants et encore elle o baisse depuis 1850, elle était alors de 308.

Toici d'ailleurs un tableau qu'e permettra de suivre la marche ascendante on descendante de la population

la morche ascendant ou descendante de la population depuis a 1850 jusqu'en 1886, époque du dernier vanservent, et les courses qu'el ent occasionnie

Années	Topulation,	Maisms	Feux,	Observations.
1789	50	,		. Manque de documents
1850	308	88	94	De 1850 à 1860 les décès out surpasse
1860	275	88	95	· les naissances de 35 telle est la caux de la rimignation de la population
1870	266	87	94	De 1860 à 1870 il y a 9 déces de plu
1875	295	8.7	94	in Bien que les déces urpassens de 10 les naissans la population à augment far suite de la construction du
1881	214	85	83	La formerelle, des étrangers s'étant établis à Francis
1886	230	85	CONTRACTOR OF STREET	Etrangers après la construction du fort. bres famille, étrangines sont venues fixer leur visid

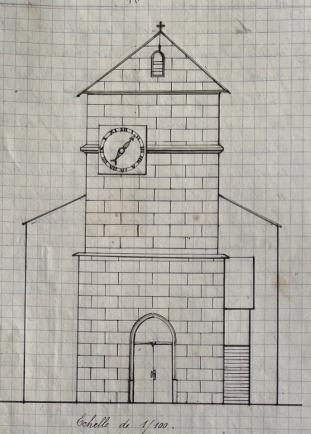
yens pense pas que le village ait porte un autre nom que celui d'aujourd hui ; les norms des rues tous aussi

· les niemes qui ancientiment; il y a la rue haute à laquelle aboutissent les chemins de la cote; elle est continuire par la rue basse, d'ou part le Grand chemin. De la rue basse se détache overs le nord overt la petite rue Di Suits et vers lest celle du château qui forme un cul de sac . Le chemin I intérêt commun de Géouville à Frimerielle Donne accès dans la rue Grans qui rejoint la rue haute et la rue basse près de la maison Commune. Le chemin d'interêt commun de Girauvoision o' Frienreville aboutit egalement sur la me hant. En face se trouve un chemin qui passe devant le presbytere et deriere l'églice pour venir rejoinère la rue Braine en son milieu, el porte le nom de Chemin de la vieille église. (Voir le plan) Le village n'a pas un bel aspect, les maisons, vielles pour la pluxpart, sout lois d'être batiest avec regularité; elles sont généralement basses, sauf les moins anciennes, et mal alignées; Construites en rierre, elles sout reconvertes de tuils et les toits sont presque tous munis de petits auvents. - 10' Agriculture. To pays est essentiellement agricole, on peut dise que tous ses habitants s'adonnent à la culture de la terre. La surface totale du territaire est de 669 # 96 ble est répartie sur chacune des cultures à peu pres de la manière suivante : céréales et autres faireur alimentaires: 230th, cultures potageres et maraicheres 40 44. industrielles: 7 4. 33; heairies naturelles 90 . 42 artificielles 3th origins 40th, bois et forets 115th 26 landes friches et 21 4 92. C'est l'assolement triennal qui est mis en pratique Jans la commune et tous les cultivateurs ont l'habitude de jachérer. Il n'en est pas qui utilisuit

Omnie	Céréales et autres farineux	Cultures potageres es maraîchnu	Industrielly.	Trairies naturelles	Fracties artificially	Pius
	Hectolities.			Quintana	quintain	Н. ₹.
1853	2616	1080	fas de dresen ents		inamu	
1860	4493	2400	2	5	3	2
1869	4256	3 1 78	2	1	3)
1880	3525	4824	7	3255	110	270
1887	4058	3040	900	3052	105	480

11. Industrie Il n'y a aucune industrie Paris le pays et 12. Commerce le commerce y est peu important, les produits agricoles sout presque tous consommés sur place L'élevage des pores, et la vente des fruits sont à peu pres les seules sources Valimentation du commerce; il n'y a guere Dans la commune qu'un dijaine de cultivaturs aises qui prinsent commercer un feux sur les products de leurs terres. Pores de communication. Le Cerritoire est traverse par la voute nationale 10°10, la voite départementale n° 58. Les chemins d'intérêt Commun De Gianville à Jumereville et de Famereville à Gransosin; les chemins ruraux de la côte au nombre de Deux: l'ancien chemin de Frénvereille à Jiranvoisin es a Gironville, et enfin d'autres non entreternes comme les deux précédents du reste chqui rervent à rentrer les recoller.

13: Administration communale - Fremeriville estadministre par de maire, assiste D'im adjoint et de huit autres conseillers municipaux. Ses revenus communaux étant faibles, et les dettes aux consisérables, en égars à ces faibles revenus, les habitants sout obligés de s'imposer, de payer des certines additionnels nour suffire aux dépenses annuelles. Il faut espérer cetrendant qu'ils arriverant Lous peu à élemer ses dettes et qu'alors ils pourront le livrer o' des travaux de réparations aux édifices communaux, travaux qui sont absolument nécessaires. AH! Monuments, riines, curionites architecturales. _ In existe aucun moment remarquable Dans la commune, on y voit cependant les rumes d'un ancien château; l'église est tres aucienne et I une simplicité architecturale peu commune; la role Pintrée et les ferretres cappellent experient le style ogival. Vinterieur repont à l'extineur par so simplicité: une met, un voute tres ordinaire et un chour presque sans ornement, telle est, en quelques mots, la description de cet intéréeur. To hauteur du clocher n'atteint pas 12, "celuirenferent Tour du 12º? une seule cloche qu'à été fource en l'an XI pendant Caministration du maire toubriot, et de l'adjoint Micolas Hast Moël, C'est le curé Nicolas Debout que l'a bénite Le sommet du toit de l'église est envison à 8, 50 du rol. la façade est percée de trois ferêtres; puis vient le chour Jurce également de trois fenêtres ; la sacristie est située à I ist du chour, elle a une ferretre haute de 1 "ho et large de 1 % et munie de aing barreaux en fet. Hn'y a pas I horbye communale; un caran en bois portant une seule aiguille figure ceperatrut sur la façade du clocher, mais es n'est qu'un trompe l'ail. Le cimetière, très mal entreture D'ailleurs entoure l'éples.



Figlise. (Vue de face).

A. B. Is 18 août 1860 M. Verneau

architecte à Commercy avait dresse un plan à

l'occasion d'un projet de réparation à l'église et

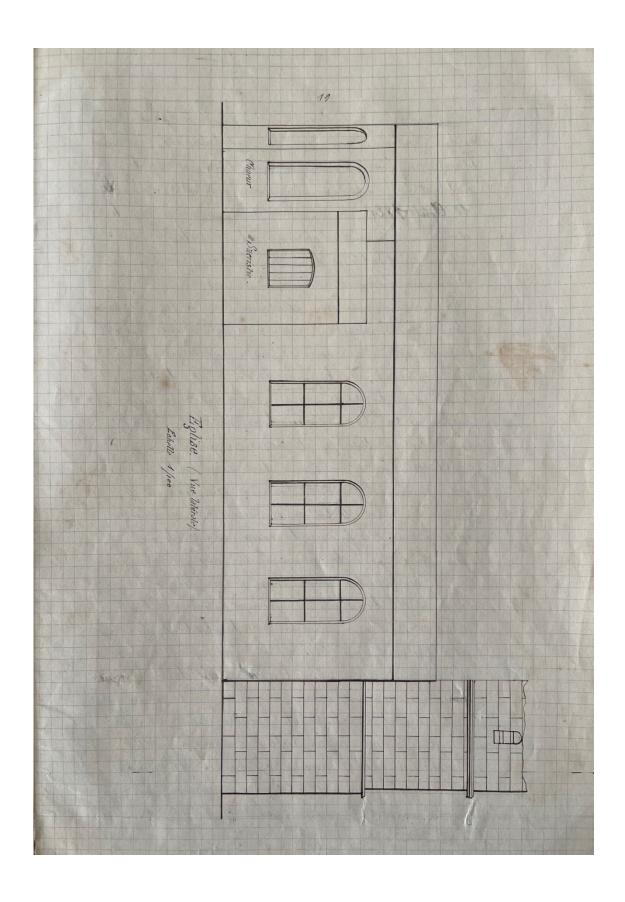
De reconstruction de la partie supérieure du clocher.

Co projet fut rejeté par le ministre Rouland

parce que les dépenses auraient dû être, en

majeure partie, supporties par l'état; depuis

il n'a plus été question d'aucune réparation.



il ne renferme pas de tombeau remaranable et il n'existe accure concession wit perpetuelle soit lemporaire, En resums, l'eulte des morts se manifeste peu à l'extineur chez les habitanti. Se mesbytire achete 8 ovo a Joseph Noël et à sa femme te 12 Cloud 18lf, n'a pas non flus de caractères qui le distinguent des autres habitations. Il est volé et situé à l'ouest de l'église à laquelle il touche presque, lon jarhin aus vaite est attenant à ce presbytere. La maison commune, dépir ancienne, a peu d'apparence, elle n'a pas de sortie par Perrière. La salle d'école qu'elle renferme, est en mauvais état, outre que se dinencions sont trop exigues; la longueur est de 6,18, la largeur de 4 Mgh et la hauteur de 2 Mg6, ce qui donne une surpce de 30 Mg 52 g 2 et envolume Vairrey 8 MG 1847/2 pour 25 0° 30 élèves qu'elle content en moyenne. Il est à regretter aussi que la maison commune ne wit par nurie de lieux d'airances pour les enfants, On un mot, le l'atiment devrait être remplacé en entier, mais les fonds de la course nunicipale ne permettent par o la commune de faire ces déhenus J'ai dit plus haut qu'on voyait encere a Premeriville les ruines 2 un arreien château. Ce Château iterit situé Dans la partie la plus basse du village. et à l'extremité pres Du chemin qui conduit aujourd hui a' la route départementale N°10. Con ne voit plus quire main. Cemanit que des murs d'une épaisseur de o lo a un mêtre contre lequels s'apprient les maisons vites du chateaux On 1873, un nomme liebant François a famille l'emplacement de cet ancien château. Ha décousert des chambres souterraines de tres petites dinnensions, une forge et les mars de l'enceinte avaient 1 . Le d'épaisseur, et on

remarquait encore la trace des fosses par les plantes. juncs, rollaux, qui croissaient toujours à l'endroit où es fossis avaient élé creuses jaris. Malgre toutes ses recherches, il n'a pu découvrir aucun vestige portant une date; des pierres consiertes de saulptures, une Densi Dougaine de fers de charmes, Des firs de lances, des carrons de fusils en fer fage et longs Dan moins Deux mêtres, un vieux chandron rapiècé en maints entroits et entouré d'im cercle en fer, un chandelier en cuirre ciselé, des crémaillères et une patte d'épaulette sont les seuls objets qu'il recueillit on operant ses fouilles. Une partie de ces objets sont encore chez lui. Au dessus de la porte 9 entres des souterrains, stait un gres nouer qu'il exploita; les racines reposaient sur le chambaule de la porte; ce noyer mesurait plus De trois nietres de tour. Il mit ancore à jour un preits; le déamitée de l'ouverture supérieure avait à peine quarante centimetres, maiscelle allait en s'évasant au fur et à mesure de la propudeur du puits. Ce puits recueillait les eaux des pluies ; celles ei lui étaient amenées par des conduits menages dans les murs.

On me sait par au juste a'quelle époque fut detruit ce château, et qu'il y a de certain, c'est qu'il l'a été par le fer : les murs étaient entièrement réduits en chaux. Une ligerile occuse cerendant les Suésois de s'être rendus compables que ce méfait. « Ses habitants de Prémereiville aspant refuir de recevoir les Suésois dans le château, ceux ci firent unine de vouloir seus emparer parforce, puis ils se retirement. Comme ils s'éloignaient les gens de Fremereiville, soitirent et les traiterent de pagnores, les Suésois exasperés, retoumient puis ramassant des bois, de la paille et toute soites de débris combustible, ils enflammient le lout et le pêterent sur débris combustible, ils enflammient le lout et le pêterent sur

le château: Celui ci s'embrasa rapidement et fut bien vite reduit en condres.

Une autre tradition attribue la destruction de ce monument féval aux bepagnols. Cette verion est pus the plus vraire, car en 1559, la guerre avait tellement chave les habitants de Trémeréville qu'il ne s'y hourait plus que les gens de justice.

On a aussi découvert, outre les ruines de ce château, les restes Vim ancien cimetière, au Dessus Du foise de avieux moulir, voir le felan. Il paraîtrait que dans des temps dija reculis, ilexistait en ce lien un vilage important appele Doutaine van' pourait une iglise Paus laquelle les habitants des trois ou quatre villages environnante venaient elleber les dinanches et les fêtes; Je n'ai per decouvrir aucun absument qui me prouve la véracité du fait, & qu'il y a de certain, c'est qu'un grand nombre d'assements out dejs été houves en ce lien; ils sout enteries peu profondement. Il y a six ans, un sieur Greson, Autom , en arrachant un noyer. à neiso nu six squelettes, Font un était parfaitement conserve ; ce devait être celui d'un jeune homme dans loute la force de l'âge, car il avait encre toutes ses dents. il devait etse done D'une force herculienne, il varesurait six pieds de haut et sa groueur était en rapport avec sa grander. Des restes de merraille sont mis à pur tres souvent en cet endroit, soit par la charrie, soit par la pioche.

Dans de bournes conditions, il n'y rigne pas de mabidies entémiques, et ou n'y a pas encou vu Dépidémies telle que cholera, fierres et Bref, l'élat samtaire est bon.

1º Origine de la commune. Les temps préhistoriques l'autiquité les Romains, le Moyen age, les temps modernes et l'épaque contemporaine. Occupation allemanse, réquisitions contributions de

Les origines de la commune de Frimeréville sont incurrent, il n'y a vien à dire non plus sur les temps préhistoriques, l'antiquité et les Romains, Ce n'est qu'à partir de 1800 que son histoire peut être racentée.

Les nièmes maîtres qui furent probablement à son origine les « seigneurs d'Apremont auls, dont les mecesseurs pour sa « sureté Gurent de partages avec les courtes de Bas.

" En 1209 Pierre De Bar et Gobert & Hopremont le possiones 4 ainsi l'affranchieux Dans les termes suivants:

« Je Fiere de Bar sire de Bouconville et je Gobert, sire D'Agremont, « faidous comaissance à tous que nous avons franchi ex franchissous à « la loi de Biaulmont notre ville de Fréncevirille le ban le parochaige u que nous avons Devous et houvous avoir en livite ville et on parochaige « Et cette franchise avons Bounée et Donnous à la dit ville, à morbour « gevis et bourgeoises qui sont et seront Dernourans audit lieu, sauf « les points que nous avons retenus et reterms qui ei après sont u cirils:

Red nod moulies bonans, not osts, not chevanchées et toutes les fiées a four vernont en not osts et vous chevanchées et toutes les fiées a jour et la re noit à lors dépens et danqui en avant à nos dépens on aux dépens de celui qui les mandrait, tout ce que nos _ bire de Reines de la Meuse, par Deimont, juge à S'Shhiel._

rebourgeois duvis l'en ne sout terms ne ne dvivent l'un de nons

Et retenous et avons reterns la signorie et la justice des describits « fours et monthin et voivent et deverons mes bourgeois dudit lieu « terragies au 12° toutes les lerse que ils wainquerons où que ce sont « on han destustit et en bous des villes voisines, sons les francs courtils « telle comme le droit porte en telle manière, que ce qui est en notre « fors de nos bours, ils terragerons au champ et de ce que ils averous « fors de nos bours, ils terragerons en icelle irle devant leur hotel. « It s'elant que le terragem me venait a' temps pour reavoir son « terrage, les bourgeois le gandraient et le rensaient au terrageur et « menait.

Al si aucuns bourgeois on bourgeoises de notre ville aduordité se partait du lieu deservit on son parvehage d'icelui à lieu, et il n'avait vener la sienne chose à bourgeois on a se bourgeoise demenrant en icelui han et dénoncié le vendage de de son hiritage par 3 dimanches en pleine église on el se faisait d'ulanur d'antre seigneur que de nous, sa servorance serait se notre hour faire nos volentés.

Le l'mon ceverant l'dits boungeois et bourgeoises Préchei Elien de chacure fauleice de pri qu'ils tenront on dit bour et aux et autres bans j'orgnans à celui d'par (probablement parisis), à payer le et jour de la l'aint Remi.

« L'il nous demensent en héritage les bois qu'on dit soullose « côte, le bois en Genermont, qui fut de les le bois de africanissin et le bois en la Cancelle, qui suit de les ... pour « aforveir nos fours et pour faire nos volonts sant ce que de « I hur ne devons presseit pour les foraiges de nos dis fours. « It ne pensent les bourgeois don dit bien retenist muls de nos bire des Rivines de la Meure pas Cussant fiege à Mihiel.

shommes de mes fiefe et de mes arriere fiefs si par notre volontément et et reternous que nous puissions acqueter en la lite ville place et war nes fours et pour granges pour mette nos terrages et renérions se la valeur des héritages par les valeur don maieur et des echeirns de la ladite ville.

« Et sont et seront notre touter les amendes qui echercent en se la dit ville en ban et en finage lesquelles nous seront délivées « rar la main du maior et des échevins doudit lieu.

Will demuvent en ladit ville les mesures telles elles el aient

(1 et rous deverous chacun cononit demeurant en ladite ville (1 qui bourgeois et bourgevists en servet 2 gelines chacun aux. (1 et pamont les dits bourgeois droit à tsey (Essey) et se ils ne le pouvaient avoir le premier jour qu'ils servient vernes à Mey se on le lemeurain toute jour ils le pourraient alles quérir à Biol 4 Biardmont sans mellaire.

« El se anom des borngevis on borngevises dennurant entits lina
« fairait chamens de nobles on de chatels jurge à la voleur de 20 sous
le et de moins, maiour et échevirs pronvraient perminer la chose
« par la vérité sans aller au droit, sant motre droit et en ces
« l'en desordits on se peut prense de nous droit sans l'autre,
34 et toute ces choses desenaites avons nous juré et promis à terrir
41 et à garder finament à toujours par nous et par not hoirs jours
41 aller encoutre.

4 et ainei le doient et sout tenus à jures nos hoirs après nons

4 El juin que ce cette chose soit ferme et estable avons nous mis

ex et pe Gobert dessusdit ai pris et regnis a ma his chère Dame Le et mère madame Ysabeau de Rierraing. Dame d'Apremons ex qu'elle voulet grier les choses descudites en lant comme elles Ale Freineréville, à lui donné par le duc tentière en carridé. A ration de les services, sous réserve de reschat moyennant ex 2000°, lui en fet foi et hommage et en Tonna le dénombrement suivant:

A Bernard de Sant Tricent, écuyer, grant foucenmier de Torraine « Capitaine de Manves aux qualse Tours, seigneur de Frimeréville en « partie, avoue tenir en fief du duc de Bar a' course de son château « de Bonconville, moitie de dadis seigneurie de Frimeréville, les « habitants duquel devant par le conteme de leur charte user au droit « les loi de Belmont.

14 Item pour la taille on aide ordinaire Saint Remi qui monte et aval, 44 j'ai droit d'en jeter et lever pareile somme sur les sujets chedit lieu, 14 par chacun an qu'il en en sur em jete et distribui pour monist seugneur.

es le hourgeois lant audit lien que les forains qui y ont héritage doirent & far chacun an, pour chacun conduit & gelines, exquelles j'ai la moitie. A Dowent auxí au jour Sount Peini sur 5 sons D'amende, 4 deniers Il mestine sur chacime fauchée de pri qu'ils out andit ban de Fremerisille ex el bans joindans; en laquelle rente qui monte et avale et qui peut il valoir par chaem au Afrancs, j'ai la moitre XX Il freuvent faire les dits sujets de leurs terres prés et de leurs présterres « quand bon leur semble, en payant du pré le devier et de la levre 11 le gerbage. & Corvent les dits sujets pour chacun jour de vigne qu'ils ont Kaudit heu, lous les ans et jour Saint Martin Friver eur 5 sous (4° annewe 6 blancs, en laquelle rent qui monte et avale et qui it put valoir 5 frances par chacun an , j'ai la moitie 16 En 18 deniers gui sout dus chacun au sur la vigne Loys, jaile K moitie. st Chix four et pressoir hands dudit lieu et en la maison où It ils sout assis, j'ai la moitie, et peur valoir bait four en ma 12 part, par commune année, 5 petits florins à 10 gros pièces, 5 Le lives de cire, 50 tuiles et ledit premoir qui peut aussi valoir is par chaum an, pour madite moetré quais les vignes prenneux 11 moyennement 2 queues de vin resquelles viines montant et avalent et et les puis je laisser à conchérir à gour plus, pour mon pour. 4 for chacun an , par mon officier, airei que l'on fait pour 4 mondis eseigneur. It sont hanaur es dits fours et pressoir re les sujets du dot lien. 1x lesdits bourgeris doivent aux seigneurs dudit lien pour Il terrage par leurs dites chartes la douzième gerbe de blé, orge x et avoirie partout où ils jettent leur semence Chacun an is on ban dudit lien et es bons joinvans et peut valoir levit Le gerbage par commune année 12 muids de blé et avoine is nesure d'essey ette livres de cire aurgnels j'ai la moitié.

14 g ai da moitié en un bois appel Seullonge et un autre en (Quermont, ainsi qu'ils se contiennent, tant au ban dudit lieu « que en lians voisins et aux amendes, si ancurres que on y pourait 22 reprendre. "I'll mayeur ne jeut ou don't senit andit lieu siège de justice si que celui qui let mayeur pour mond signeur à cause de sa se dute Trévoté de Bouconville et a moi pour la moitie par invivie 2x pardevant legnel mayeur les hourgeois et evjets duent lieu Rovinent être actionnés en première instance en ce que par justice I on fresen lun demander; et s'il y survient opposition lest Il marjeur la doit, par son Soyen, faire amonest au Frevot dudit is Pouconville auguel et à mon officer avec lui îlen appartient La Comaissance etc. de la fordent dénombrement font et donné le 20° jour d'octobre 1551 Il Deux am après, l'est a' din en 1553, ce reigneur reçuit du Hour la terre de jougs sour les Côles en échange. Heuten cela granse chance si toutefois fours n'ent pas le niene is work, car en 1969, la journe avant tellement chasse les habitant 30 Fineseville que il ne s'y bouvait plus que les gens de a justice, et course ils ne payaient aucune contributions, la ic leve était sans profit pour son maître, En 1961, Fremeriville, avec une foule Pautres vilage fut els av Que de Porraire Charles III par Sicolas Iseaune, évêque de Verein. 4 Il y avait, a' Fremererille, un moulin à vent construit 15 en 1/80, que des le début n'ent pas de suces faute de vent reel peut être parquelque vice intérieur des habitants du 4x lin et ceux de Giranvoisir, soume à la barralité, éleverens 18 des plaintes unavinnes; ces derniers obtinent des 1/8/ D'en être redecharges, après une enquête de laquelle il resulta que cette is usine ne valait vien. Elle fut donc dimolie après un siècle

iste choninge, lorsqu'en 170h, Nicolas Anthorne de Chivenin, Exempl des gardes du corps et seigneur de Saint Julier, obtins asur sa Tremaine la permission de la rebatir avec jourseance so lo banalité pour les Deux villages, mais sous réserve de La faculté o'ceux ce d'aller mondre ailleurs, s'ils n'étaient spas servis dans les vingt quatre heures. Cette réserve favorisa agrandement la ruse des banair de ce tems, qui ne amanquerent par de saisir le moment ou le vent manquait apour amener tout a coup la plus grants quantité de se grain à leur disposition, afin de wielle le meunier Vans & l'impossibilité de joier de son privilège. « En ce temps, le suicire n'était pas libre ; le nommé. re Genovult, l'ayant tente, fut consamme à 60 sous ss I amerike so pour sam qu'il fut rapporté qu'il se voulant, H désespérer.>). D'remereville fut plus land reune pour le justice à la Prévole Manhaillage de S'Mihiel dil dépendant about de la cour souveraine de Sancy: Le four banal et le presoir infurent loujours Dépendants de la recette de Bouconville. " Le four était lous of petits floriers, une livre de cire une le un cout de tuiles par florie. Le pressoir rapportant 117 frames . En 1668, In était lous que pour les réparations, is les vignes étant presque entièrement abandonnées. Va parvisse avail alers pour fatron I bellin, aujourd hui c'est d'Etienne : le village faisait partie à cette époque Ou Priverse de Verdem et d'était le Chapitre de Montfaucon que nommait à la cure. rapris l'acte du 13 février 1737, acte par lequel François Etienne de Louraine cesa la Forraine à la France et reçut en échange le grand duché de Coscarre, ce fut Starrislas lire des Ruines de la Meuse par Dumont, juge à L'Héhiel.

Leczinski beau pere du roi Louis XV qui administra Frime. réville, au nom de celui ci. Poice un narrêt du Conseil Royal des finances et commerce au sujet des Troits de Châtrere 4. Du 22 avril 1752 11 14 The Roy I clant fait représenter les différents arrêts et re réglements cy Devant Donnés par les Eucs de vorraine et de Le Bar ses prévécesseurs au sujet de la forme des Proits de de Châtrerie et sa Majiste considérant que les lois édicties sur 4 cette matière étant séparées les unes des autres sont moins is bien entendres par eeur qui y ont intérêt, qu'elles ne le se seraient si elles étaient réunies et qu'il est survenu depuis is guelques difficultes et contestations qui exigent qu'on y Le faire Des adoctions hour faire cesser certains inconvenients sequi'n'out froint été prévus lors de la rédaction de ces lois Le Cl ces cause, la matière mie en délibération, oui le capport & Du sieur Renault d'Obery, conseiller I état ordinaire, clau se conseil royal des finances et commerce et tout correidére se La Majeste étant en son conseil, a ordonné et ordonnoses re ce qui suit: Viennent alors Douge longs articles que je me dispune De reproduire ici. Parret se termine ainsi : 4 Et recont toutes lettres suecessaires sur le prisent arrêt expédices, Pais au Dit conseil return à Tunéville le 22 avril 1782. Collationne Gallois Stanislas K par la grace de Dieu, voi de Tologne, grand duc de Lituarie 14 Russie Prusse Mazovie - gilie- Riovie Volkinie Podolie se Poblachie rivourie, Smolensko, Leverie Gue de torraine et es de Bar marquis de Pont à Mousson es de Commerces. 11 Compli de Vandenout, De Blamout Du Farsverden et u de Salm et mos amis et feaux les Présidents conseilles M'oire du Registre des délibérations, allans de 1751 à 1789 inclus-

Alattes et Suditeurs et nous tenans notre Chambre des Compte 2 Forraine, Salut, ayant trouve a propos de A rendre arrêt en notre conseil royal des finances el commerce, is nousy clant & rings Seux avil Dernier, portant se reglement et tarif au sujet de la ferme, et des droits 45 De châtreire en nos duches de Corraine et de Bar, en 22 voulant que ledit arrêt dont l'expédition est cy joints es et attachée sous le Contrescel de notre Chancellerie ais « son plein et entier effet Nous vous mandons de le 12 faire incessamment publier register insemble de si présentes en afficher partout ou beroir sera et de tenir il da main à sa pleine et entière exécution, sans permettre se ni souffrir qu'il y soit contrevenu ni directement " ni indirectement. Car ainsi nous plant. En foi de se quoi nous avous aux présentes signées de notre main ou recontresignées par l'in de nos conseillers, Secrétaires sa Dat, Commandements et finances fait mettre et « apprendre - grand fect « Lonné en notre ville de Funéville, le premier re May: Ligne: Itaniblas, et plus los pour le roi, 42 Gallois, Legistrala, Gruie, Le Maire de l'époque, était également maire de Girauvoisin et s'appelant Auri Morentin; le curé Stait Charles Courain, prêtre curé seigneur foncier hant, morgen et bas du dit lieu et le jernier des Dinnes el Descharges In Dit Fremwerth Demenasta Trynos et portait le nom de Gerard, le teigneur En 1766 Frimereville releva directement du voi ilen ful le seul seigneur jusqu'en 1789. Ol partir de cette époque, les Vocuments manquent, cepensant la tenue Des Registres de l'état civil prouve que les troubles occasionnes

Jans maint endroits, out en peu Décho dans cette commune I sent reviseignement que j'ai pu trouver concernant les guerres de l'empire est que « les Codaques sout entrés a pour la première fois à Fremereville, le 17 janvier x1814 à 8 heures du matin, au nombre de Deux. Ligne: Odinot , age de 17 ans &. Depuis cette épaque, l'ai ministration de la commune de Prémeriville o peu varie c'est pour quoi je vais arriver tout de suite à l'histoire des la localité au moment de l'occupation allemande. Les Trussiers sont arrivés à Prémereville un la fini du mois I asút je ne connais pas exactement la date de leur entrée, mais ce qu'il y a de certain c'est qu'ils out réquisitionne des hommes, des chevaux, des voitures Dis ley apparition. Se 9 8the 1870, lo commune vota un empruns Doe 1368 pour payer les contributions extraordinaires D'avril et de septembre; elle vota également un empant de 2500 * pour solder le réquisitions faites par les troupes allemandes jusqu'à ce jour et enfin un empreunt de 100 , et une autorisation pour délivrance De bons aux fournisseurs jusqu'à concurrence de la somme de 1128 , 95 , total 1/23 +95 Le 6 février 1871. le Conseil municipal de refusa o payer la guote part de la commune dans la contribution de guerre de 1250 000 dont le département fut pappé from courier les pertes courses aux nationaux allemands à la suite de leur exculsion du Servitorie français et de la constine de navires allemands par la flotte française. Contesois le 7 mars 1871, le Conseil dut voter une somme de 15/6:27

répartie de la manière suivante: Contributions pour janvier et février 1871, ci 338,92 Augmentation de la solde des troupes en temps d'amnistie, e' 277, 35 Le 2 avril 1871, le condeil dut encore votes une somme de 181, s pour payer la contribution allemaire de la commune et la réquisition de convertures; puis une autre somme de 656, 10 pour exécuter le remboursement de fonds avancés o la commune afinde faire face aux requisitions allemandes. Ces 6/6 , 10 avaient été fournis par M.M. Berg Filix 236, 85; Genin, Miolas, 294, st. Esselin Joseph 135+25 L'ensemble de ces différents votes forment un Sotal de 6229 160, mais ce ne furent pas la les seules dépenses de la commune persoant la guerre puisqu'elles s'élévirent à 11229,15. Le & xhe 18/1, on répartit de la marrière suivante une somme de 2090 qui avait été accordée à la commune à litre D'indemnité de guerre. 1236 pour les cultivateurs requis par les Allerands et proportion nellement au nombre de jours employés el aux attelages retilisés, et 858 pour les propriétaires qui avaiente fourni des réquisitions en nature. Le 83 Le 18/1 La commune vota un empune De 10725 pour solder les dépenses occasionnées par la guerre. L'année suivante, le Baoût 1872 le correil, argant de nouveau vote quelques jours aupa ravant 8938 pour payer les réguisitions allemandes décida qu'il y avait lieu de s'imposer sur le

principal des contributions directes, persoant 10 ans pour Cette introcition fut de 10 centimes Le 18 8tre de la nime année, il fut accorde au sieur Mansuy, Jean, une inderunité de 600t Ce propriétaire avait en veux chevaux enlevés par les Allemands le 24 août 1870, En 1873, le 23 the, le Couseil accorda aux contribuables 1296 . 21 pour remboursement des contributions payées aux Prussiens; enfin le 7 février 1876, une somme De 1887, To fut voté pour rembourser le relignal des contributions de guerre A l'heure actuelle la commune est encore loin 2 avoir éteint ses dettes de guerre, je crois qu'elles ne & seront completement payées qu'en 1893. 2º Instruction (degré, illettrés, langue, expressions caractéris. tiques du pays ; patois]: écoles, I Instruction primaire est asses développée dans le pays, elle le serait davantage si les enfants n'étaient pas employés aux travaux des champs de trojo bonne heure , in résume , l'instruction des Chabitants est à peu de chose pris, la nième pour lows: il n'y a pas I illettres, mais il n'y a pas non plus I hommes remanquables par leur science. Hn'y a guer que les anciens du village pour parlerle patois, les jeunes gens lemploient tres peu et les enfants pas du tout, on pourrait presque assurer qu'avant dix aous d'ici personne ne partera plus patois Pans ce village. l'école est mixte, les enfants y entrent à l'âge Renseignements tires des Régistre des délibérations du Conseil municipals. De cing and revolus et Doivent y rester jurqu'à treize ans accomplis Précédemment, en parlant des monuments communaur j'ai Touré mon opinion sur ce qu'il y avait à faire pour restaurer la salle d'école, jour y reviens Done pas ici. La commune a en peu D'instituteurs avant 1789, voici une convention faite entre la communante de Tremereville le curé, et le sieur Jean Florentin régent Décole à Pagny s/ Meuse par laquelle celui ei s'engage à instruire les enfants Du Dit lieu. 4 Cejourd'ui cinquieine Mars, mil sept cent soixante Douge) « sous l'agrément de Monsieux le Curé de Frémeréville, seigneux a foncier du dit lieu, la communanté du dit Frémeréville étant 4 assemblé ce fit jour sur l'invocation de Pierre Rivel et de se Nicolas Vincent, Maire et sintic du dit lieu au sujet de louer som regent d'école, ce que nous avons fait avec l'agrément a de lors les habitants de la dite communanté étants à la dile & assemble out convenu, avons fait traile ance Jean Florentin, urigent d'école à Gagny st. Meuse pour un an seulement qui « prendra son commencement au jour et fête de St. Georges prochair celfinia à pareil jour après la dete année finie à charge par le st det Florentin de bein décorer l'Eglise, la touis propre et servir Et de marguillier, assister M. le Civé dans ses fonctions, de plus Where term de sonner les cloches pendant le mois de May et re lovopil se présentera des nuces et qu'il jera des brouillants set toutefois qu'il sera nécessaire : sonnera toutes les Messes et 4 antes offices qui se celibreront dons la paroisse, sera oblige a de chanter toute les lesses et vignes des vêtes et celles par ouvre a de Monsigneur l'Eveque grats, dira la prière tous les jours, a matin et soir o l'égard des écoliers qui seront sous sa direction biré des Archives de la Commune

vil seros obligé de les apprendre à line, à écrire, l'ortographe et 41 l'arithmétique tores les démandes persont l'ité, à mydi et re pour retrabution il sera payo au dit regent eing sols par rehaque écrivain par mois et quatre rols pour les mon receniains, au surplus lui sera paye Din huis sols par 22 chaque habitant et les veus et veuves moitige, il sera es oblige de conduire l'horloge par sous dit traite, les dits « Bix huit sols le payeront à Deur lemes savoir mother "a' la Penny, che B'octobre, et l'autre moitier a la s' « Georges fin de la ditte année, Il aura mu gerbe de blé 22 et une gerle 0'orge par chaque laboureur, leonne et ex raremable et un sol far chaque maneure payable à la es fin de la récolte serve le dit régent exempt de toute taille Het corrée à la résoure de l'assensement du four hand, aura I me hortion comme un aute habitant en fayant sa part se des frais comme un autre habitant, de plus il sera logé dans 44 la maison d'école du dit lieu ce qu'ils out promis ci dessus that autre part tant de la part du dit régent que de celle a de la dite communanté fait et fasse au présent greffe les jours re ci desur et d'autre part et a le dit tigent signé avec nous, 42 Main sindie, lieutenant du dit lieu et greffier ordinaire, se le tout your l'agrement de M le Curé du dit hier et se de Monniqueur l'évêque de toul et les dits habitants se resont obliges I aller chercher les moubles du det Florentin savee une voiture. Igné: Morentin. N. Vriccent, Presie Rivel. Claude Grison J. Boureier Après 1800, les instituteurs De la commune furent. M.M. Odinot 33 ans; Antoine . Christophe, Dupont, Farque, Bigotte, Color Croud, Gerard, Charroy lan ; Beck ? ans; Aufin Mercier

3. Asages de la vie privée et publique (amemblement, cossime, upas maissance, mariorge, décès jeux danses, etc) continues religieurs. Ver habitants rivent tres simplement, ils out Jue De rapports avec l'extérieur, et ils ne cherchent pas on peu à s'établir au dehors; les enfants minent genéralement la profession du frère, à ailleurs le commerce et l'industrie étant presque mels on ne voit à Frinceielle que des vignerous, Des cultivaleurs el des manocurres. L'amenblement est très simple, le costume aussi, ou se bonne à possèder le nécessaire. les repas sout aussi très rustiques, l'usage de la viante y est très peu répardu , on ne voit pas un boucher Paris l'année Dans la commune, sanfeux qui y viennent parfois acheter des bestiaux. Chacun se consente De peu des land, Des légumes Des fruits, Qu vin, De laitage, Des cufs, tels rout les aliments Sout on fait usage spresque exclusivement? Les fêtes Jounées à l'occasion D'une naissance ou D'un mariage se fout en famille sans beaucoup D'apparat; Il n' y a rien De umarquable non plus pour les dices Quant aux jeux, ils soul nuls ou à peu pris : un ju De quilles peu suivi, quelques jeux de cartes, tets sout les revels plaisirs aurquels s'assument les habitants. On Dance une fois hurs lo armie : le jour de la fete patronale: en Panse également lorsqu'il se fait un mariorge mais pas Davantage. L'eulte suivi à Frénereville est le culte catholique mais en general, les habitants montrent peu De ferveur Dans la foi; ils vout peu aux offices, par contre

un grand nombre travaillent le Vimanched comme un jour nomaire. Les superstitions et les préjuges sout rares à Preineréville, par en ai pas encore rencontré jurqu'à ce jour. Les prêtres qui out exercé dans la commune Depuis 1689 Sout: M. M. Chirion de 168 a 1/39 Burger 201739 a' 17/2 Courand se 1758 a 1789 Debout de 1789. a' 1791 \ m'élaient Bandinot 1791 a' 1792 \ que vicaires Paulin 1792 a' 1804 Jean Dancert - 1804 à 1839. De 183 ga' 1836 la paroisse a été desservie par le cure de Broussey en Boëve M. M. Parant De 1836 à 1857. Tusunot De 1817 à 1963 Vancano de 1863 à 18/3 Aubry De 1875 a' 1877 Jamentier de 1877 A' Sevenues. In y a guere que la légende Des Suidois que j'ai racontre précedemment en parlant de la destruction du Chateau de Prémereville Appendice. Inventaire par ordre des dates des pièces les plus importantes des archines et copie de celles qui pourraient avoir de l'intérês on éveilles la curiosité. Les archives de la commune de Frémeréville sont paures en Joeuments anciens, elles ne comprenent qu'une lasse de 18 pièces antérieures à 1719, les pièces

contiennent les privilèges, les contumes, les traités on statutes on mactes municipaux, Depuis l'année 1751; elles sout généralement peu intéresantes, sant celle que j'ai copiée plus hant, que date de 1772 et qui concerne l'instruction Des enfants de la localité

A. Frémeréville, le 26 Septembre 1888.

Finstituleur

SMercier

